

Le Journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION
ET D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC
Numéro 75 Janvier février Mars 2008

Déjà 2008 !

Robert BALDÈS

Les jours sont courts, l'hiver est bien long. C'est peut-être pour beaucoup le moment de consacrer des heures de liberté à la lecture de quelques livres, parmi les 4000 de la bibliothèque municipale gratuite qui jouxte l'école.

Le tri sélectif des déchets est maintenant opérationnel. Quelques problèmes ont été soulevés, communication, disponibilité des sacs jaunes, horaire de mise en bordure de voirie, dates des passages, les foyers oubliés, etc. Nous avons immédiatement fait remonter les incidents auprès du SMICVAL pour l'aider à améliorer sa prestation dans le village. Le mois de janvier devrait permettre de solutionner les derniers litiges. À présent nous n'avons plus que le verre à apporter dans les conteneurs de Francicot et de Vitescale. Le ramassage en porte à porte des déchets propres et secs devrait permettre, comme convenu, la mise à disposition d'un second conteneur à verres sur les deux emplacements, pour ne plus voir les montagnes de bouteilles s'étaler au sol beaucoup trop fréquemment.

La nouvelle salle municipale de *La Gabare* mise à la disposition des associations gauriacaises depuis fin novembre, va être proposée aux éventuels locataires courant février 2008. Il reste à la prochaine réunion du Conseil Municipal à peaufiner les prix, la caution et la convention d'utilisation. Nous avons le souci de tenir compte de l'environnement, tant en matière de bruit, que de disponibilité des parkings pour les commerces voisins. Le parking ne sera pas toujours suffisant. Il faudra donc orienter les automobilistes vers l'aire de stationnement située à cent mètres, entre la Poste et le gymnase.

Cet ancien bâtiment a dans le passé été le bar, le restaurant et même le dancing du village. Il est aujourd'hui pour bon nombre de gauriacais un lieu nostalgique. Certains se souviennent des lotos avec leurs nombreux lots de gibiers exposés. Pour d'autres les bals, et puis les parties de billard et de belote. Nombreux sont ceux qui évoquent encore les bons moments passés au comptoir ou autour d'une bonne table. Cette bâtisse longtemps appelée BERGON, du nom de son précédent propriétaire, située au centre du village était en fait un lieu de rencontres. La télévision n'avait pas encore fait son apparition dans chaque maison. Les déplacements vers Bordeaux bien moins rapides étaient peu fréquents.

Suite en page 3 ►►►

www.gauriac.fr

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
 - Inauguration de *La Gabare*
- 4 Ordures ménagères - Pannes d'électricité
- 5 Recensement - État civil
- 6 Autorisations d'urbanisme
- 7 Grand contournement
- 10 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - Séance du 21 septembre
- 13 Séance du 19 octobre
- 16 **VIE PRATIQUE**
 - Gendarmerie, monoxyde de carbone
- 17 Mission locale - Vacances d'hiver
- 18 Frelon d'Asie
- 18 **ASSOCIATIONS**
 - Centenaire de l'USG - AD2CG
- 19 Comité des Fêtes - Culture et Loisirs - France Alzheimer
- 20 **LOISIRS**
 - Petites phrases - Noël des écoles - Restaurants
- 21 Bibliothèque municipale - Jeux
- 22 Agenda - Recette d'ici

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
René AVARGUES
Bernard CHERY
Marcelle MASSIAS
Armande MONTION
Jeannine POUILHE

1^{er} mars - Centenaire de l'USG

22 mars - Théâtre à *La Gabare* (à confirmer)

20 avril - Randonnée VTT

27 avril - Journée verte

Élections

Municipales

9 et 16 mars

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18 ou 05 57 68 40 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 57 42 00 18

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DÉPANNAGE : 10 13

ANPE Blaye : Av. Paul Tardy - 05 57 42 65 65 (Fax 05 57 42 12 43) ou 3614 ANPE ou www.anpe.fr ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le jeudi de 8h45 à 12h45.

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

TRIBUNAL D'INSTANCE : 05 57 42 10 95

CENTRE des IMPOTS : 05 57 42 66 70 (Fax 05 57 42 66 75) ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h (fermeture du guichet recouvrement à 16h)

ÉQUIPEMENT : 05 57 42 62 10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : 05 57 43 55 18

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle - **BRAUD et St LOUIS** : marché aux primeurs et légumes : lundi, mercredi, vendredi à 18 h - **GAURIAC** : jeudi matin - **PUGNAC** : mercredi matin - **St ANDRE** : Jeudi et samedi matin - **St CHRISTOLY** : dimanche matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49
et 3615 INFOS33

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES DES SERVICES SOCIAUX

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg - 8, au Mas** - Tél. 05 57 94 06 80

Assistante sociale du Régime Général : sur rendez-vous au 05 57 42 02 28

Assistante sociale du Régime Agricole : tous les jeudis de 9 h à 12 h et à Pugnac le vendredi de 9 h à 12 h.

Centre Intercommunal d'Action Sociale : tous les mardis de 14 h à 17 h et jeudis de 9h30 à 12 h (aide ménagère, carte d'invalidité, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Couverture Maladie Universelle, transport pour les personnes à mobilité réduite etc.)

Conseils juridiques : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 14 h à 16h, prendre rendez-vous au 05 56 45 25 21

M.S.A : 1^{er} et 2^{ème} vendredi du mois, le matin

Mission Locale de la Haute Gironde : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 à 17h.

Association RELAIS et Commission Locale d'insertion (C.L.I.) : 3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h

C.A.U.E. conseils en architecture et urbanisme : 2^{ème} mardi du mois à 11 h, prendre rendez-vous au 05 57 94 06 80

P.A.C.T. de la Gironde : 2^{ème} mardi du mois de 13h30 à 15h30

Institut Supérieur de Formation (ANPE) : 1^{er} lundi du mois de 9h à 12h et 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 17h30

► **À la MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS de Blaye - 32, rue des maçons**

Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h à 17h00

► **À la MAIRIE de BLAYE**

Caisses de Retraite : tous les mercredis de 9 h à 12 h

Conciliateur : tous les lundis de 9 h à 12 h sur rendez-vous au 05 57 42 68 68

AUTRES SERVICES

Centre Régional d'Information et de Coordination Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Hépatites Info service : 0800 845 800 (gratuit d'un fixe)

Sida Info service : 0800 840 800 (gratuit d'un fixe)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

Drogues Info service : 08 00 23 13 13 (gratuit d'un fixe)

Alcooliques anonymes : 05 56 24 79 11

Croix-Rouge écoute : 0800 858 858 (gratuit d'un fixe)

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Accueil sans abri : 115 (gratuit)

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début avril 2008. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 mars au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

La Gabare a été inaugurée le 24 novembre dernier

En présence de Philippe PLISSON Député
et de Max JEAN-JEAN Conseiller Général



La banda de Saint Ciers de Canesse, le baptême, le verre de l'amitié et ses amuses gueules, puis le repas fraternel en clôture de la journée ont permis de fêter comme il se doit et très nombreux l'ouverture au public de cette salle polyvalente.

Nous remercions l'association Culture et Loisirs pour tout le travail minutieux de confection des amuses bouches qui a permis à plus de 250 participants de se restaurer en prenant un petit verre. Remerciements aussi au Comité des Fêtes pour son investissement dans la réalisation du méchoui qui a connu un vif succès.

Dans l'ensemble les travaux se sont déroulés normalement, sans surprise, dans le temps prévu, sous l'œil vigilant de René ARRIGHI.

Le coût total de cette rénovation s'élève 199 750 € HT (238 901€ TTC). Il faut y rajouter 25 000€ TTC qui ont été consacrés à l'achat du mobilier (35 tables – 210 chaises – un four de remise à température – une scène mobile de 30 m² – un réfrigérateur de 640 litres – un congélateur de 400 litres - 3 sèches mains – 3 porte-cintres mobiles – 3 dessertes roulantes – une table de cuisine inox – un évier inox). Par ailleurs, la régularisation de légers surcoûts pour les quelques modifications apportées en cours de rénovation ou pour des travaux supplémentaires imprévus sera connue dans quelques semaines.

Cet investissement a été financé par des subventions du Conseil Général (38 500€ pour la salle et 5 630€ pour la partie scénique), une subvention de l'État (35 000 €) et par des fonds propres de la Commune, accumulés depuis plusieurs années (il s'agit notamment de la vente du presbytère). La rénovation de cette salle n'a donc nécessité aucun emprunt et n'aura donc aucune incidence sur l'imposition.

◀◀◀ Suite de la page 1.

Aujourd'hui ces mêmes lieux publics, modernisés, adaptés à l'évolution des besoins, constituent à nouveau l'endroit de nouvelles rencontres. Il était donc important de se plonger dans la mémoire de la Commune pour mettre en évidence son passé. Au cours des derniers siècles *La Gabare* était destinée à transporter les marchandises sur l'estuaire, la Garonne et la Dordogne. Ce bateau à fond plat acheminait notamment sur Bordeaux la pierre extraite des carrières de Gauriac. C'était la période où la vie du village était beaucoup plus tournée vers le fleuve, avec ses capitaines au long court, ses chantiers navals et ses pêcheurs le long de la corniche.

La topographie de notre territoire a longtemps séparé les habitants du bord de l'eau et ceux du haut de Gauriac. Les uns vivants au gré des marées, blottis contre la falaise à l'abri des froids du nord. Les autres, quelques dizaines de mètres au-dessus, évoluant quotidiennement dans un environnement commercial et viticole. *La Gabare* à présent fixée sur le fronton de ce bâtiment public entièrement rénové, constitue au centre bourg le lien entre ces deux entités fortes de notre village.

Je tiens à rendre hommage à deux concepteurs bénévoles que sont Nathalie POMMIER pour la maquette et Jean Louis GUIRAUD pour la réalisation. Ils ont conçu une enseigne vivante, avec ses ombres admirables en mouvement sous les effets du soleil et de son éclairage nocturne. Je remercie aussi les agents techniques communaux pour l'attention qu'ils ont apporté aux divers travaux annexes complémentaires.

À présent notre mandat arrive à son terme. Sept années se sont écoulées. Dans quelques semaines, les 9 et 16 mars prochain, ce sera au suffrage universel de jouer pleinement son rôle pour de nouveaux objectifs.

À l'aube de cette nouvelle année je souhaite à l'ensemble des gauriacaises, des gauriacais et à leurs proches tous mes vœux de bonheur, de santé et de paix dans le monde.

Le Maire
Robert BALDÈS

Ordures ménagères

Ici ou là, après le passage des éboueurs, on constate des papiers ou autres déchets abandonnés en bordure de voirie.

Un coup de vent ou plus fréquemment un chien est passé pas là. Un sac plastique a été ouvert ou déchiré. Des déchets jonchent le sol parfois durant plusieurs jours.

Vous vivez à la campagne parce que vous aimez la nature. Alors chaque lundi n'oubliez pas de veiller à l'état de propreté de l'emplacement où vous déposez vos ordures ménagères. Nous vous remercions de ce petit geste individuel pour rendre l'environnement agréable à vivre pour tous.

Quelques rappels pour débiter l'année 2008 dans les meilleures conditions

Les sacs jaunes du tri contenant les déchets propres et secs doivent être sortis tous les 15 jours le lundi matin (en semaine impaire). Les dates sont les suivantes : 14 janvier – 28 janvier – 11 février – 25 février – 10 mars – samedi 22 mars (lundi férié) - 7 avril – 21 avril – 5 mai – 19 mai – 2 juin – 16 juin – 30 juin – 12 juillet (lundi férié).

Les ordures ménagères continuent à être enlevées chaque lundi matin.

Le passage des éboueurs à Gauriac étant très matinal il est indispensable de déposer les sacs et conteneurs en bordure de voirie dès la veille au soir.

Enfin, certains gauriacais se sont émus de voir les éboueurs ramasser les sacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes avec la même benne à ordures, ils s'interrogent sur la nécessité du tri. Renseignements pris le SMICVAL dispose de véhicules à deux compartiments. Cela permet de ne faire qu'un passage pour ramasser, de manière séparée, les deux types de déchets.

Pannes d'électricité EDF nous a enfin entendus

Un transformateur mobile puissant (630KVA) a été installé le **20 décembre** au pied du poteau de Francicot. Il remplace ceux de Francicot et de Flouret beaucoup trop faibles pour pouvoir absorber les sollicitations supplémentaires d'électricité consécutives aux baisses de température (on se souvient des récentes pannes dans le centre bourg). **Dans quelques mois un transformateur similaire sera définitivement scellé** pour régler durablement le problème.

Nous voilà bien équipés pour affronter les périodes hivernales à venir.

Une fois de plus ces coupures auraient pu être évitées. Le Maire avait adressé un courrier à EDF dès janvier 2007, pour demander le remplacement immédiat, suite à une série de coupures de courant résultant de l'incapacité du transformateur de Francicot à répondre à la demande des abonnés.

La municipalité tient à remercier Pierre BOUNAUD pour avoir autorisé l'utilisation de son terrain et EDF pour sa réactivité suite à nos interventions devant la gêne occasionnée pour nos commerces et les particuliers.

Repas des aînés

Ce repas traditionnel et particulièrement convivial aura lieu cette année, pour la première fois, à *La Gabare* le **dimanche 10 février** à partir de 11h30.

Y sont invités tous les gauriacais âgés de plus de 65 ans ainsi que leur conjoint, quel que soit son âge.

Si vous êtes concerné(e) vous avez normalement reçu une invitation de la Mairie. Si ce n'était pas le cas faites-vous connaître à la Mairie afin de réparer cette erreur.

Eau du robinet

Le 15 octobre dernier, les services de la DDAS ont procédé à une analyse de l'eau captée par les stations de pompage de Roque de Thau et des Demoiselles (Lansac).

La conclusion de ces analyses est : « Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

Ces analyses complètes ainsi que celle réalisée précédemment à l'école de Gauriac sont disponibles en Mairie et sur www.gauriac.fr.

Remerciements

M. et Mme UNDERHILL du Ri-galet ont récemment offert un poste de télévision de 53 cm à l'école de Gauriac.

La municipalité tient à les remercier pour cet acte citoyen.

Droits et démarches

Formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille... Vous pouvez rapidement et facilement obtenir une première réponse à vos questions :

- par téléphone en composant le 3939 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 (0,12 € la minute à partir d'un poste fixe) ;

- par Internet sur www.service-public.fr

L'intérêt de ces deux services et de vous proposer une réponse actualisée et surtout simple d'accès.

Tout sur Gauriac : www.gauriac.fr

Du 17 janvier au 16 février, vous allez être recensé(e)

Vous allez bientôt recevoir la visite de Pascale BARBOTTEAU ou de Régine RIGAL pour vous remettre les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Elles seront munies d'une carte officielle et elles sont tenues au secret professionnel. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle

Le recensement de la population permet en effet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront confidentielles

Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.



ÉTAT CIVIL 4^E TRIMESTRE 2007

NAISSANCES

Inès Ambre Clarisse LORENTE
le 05 novembre 2007 Bordeaux

Jean Roger Claude MENEUVRIER

le 27 novembre 2007 Lormont

Ilan DUEZ

le 12 décembre 2007 Bordeaux

Eymerick DUEZ

le 12 décembre 2007 Bordeaux

Maël Matéo DELATOUCHE

le 14 décembre 2007 à BLAYE

MARIAGES

Hanane DRIOUACH

et

Kamal RAHOU

le 28 décembre 2007

DÉCÈS

Pierre Julien Joseph GOMME

le 6 août 2007 à Vaux sur Mer

Marc Alfred VELLA

le 15 août 2007

à Vendays Montalivet

Courrier des lecteurs

En décembre dernier nous avons reçu la lettre d'une gauriacaise qui se plaignait de bruits de voisinage. Celle-ci s'adressait en fait à son voisin bruyant.

Le Comité de rédaction estime que *Journal de Gauriac* n'a pas pour vocation de servir d'intermédiaire entre voisins, surtout dans le cas de situations conflictuelles. Il a donc décidé de ne pas publier ce courrier.

Le Comité de rédaction

Quoi qu'il en soit, la Mairie mettra tout en œuvre pour obtenir le règlement de ce problème dans les meilleures conditions pour les deux parties.

Merci à tous

Ce numéro 75 du *Journal de Gauriac* est le dernier confectionné par l'actuel comité de rédaction. C'est l'occasion de remercier chaleureusement celles et ceux qui, chaque trimestre, ont permis son existence durant les sept années qui viennent de passer.

Merci au Comité de rédaction pour son efficacité : René AVARGUES, Bernard CHERY, Marcelle MASSIAS, Armande MONTION et Jeannine POUILHE et bien sûr Odile MADRIAS.

Merci aux « petites mains » qui, dans la bonne humeur, ont assuré le pliage du journal et qui se reconnaîtront.

Merci enfin aux diffuseurs et notamment à Jacques GRENIER.

Raymond RODRIGUEZ

Constructions nouvelles et aménagement de constructions existantes

La déclaration préalable et le permis de construire sont des documents administratifs obligatoires

Ils donnent les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Depuis le 1^{er} octobre 2007 la réglementation concernant ces autorisations d'urbanisme a changé. Voici un résumé simplifié des principales mesures qui concernent les particuliers.

La déclaration préalable pour les travaux de faible importance

- Construction nouvelle ou agrandissement créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m².
- Transformation de plus de 10m² de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON).
- Modification de l'aspect extérieur* (y compris un ravalement).
- Changement de destination d'un bâtiment* (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation). Cette formalité s'impose même si le changement de destination n'implique pas de travaux.
- Piscines non couvertes (ou dont la couverture a moins de 1,8 m), de surface supérieure à 10 m² et inférieure à 100 m².
- Les clôtures non nécessaires à une activité agricole.

* Permis de construire nécessaire dans certains cas.

Le permis de construire pour les travaux de grande importance

- Construction nouvelle ou agrandissement créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 20 m² même lorsqu'elle ne comporte pas de fondation.
- Modification de l'aspect extérieur ou changement de destination d'une construction lorsque les travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment.
- Modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.
- Piscines non couvertes (ou dont la couverture a moins de 1,8 m) de surface supérieure à 100 m² et toutes les piscines couvertes.

Dispositions communes aux deux documents

Renseignements et dépôt du dossier

Ces formalités se font en mairie.

Vous pouvez, en outre, obtenir gratuitement des conseils juridiques et d'aménagement auprès d'un architecte du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE). Permanence le 2^e mardi du mois à 11 h - Maison des services au public de Bourg (prendre rendez-vous au 05 57 94 06 80).

Réponse de l'administration

L'administration dispose d'un délai d'un mois pour répondre à une déclaration préalable et généralement de deux mois pour un permis de construire. Si elle ne répond pas, cela indique, en principe, qu'elle ne s'oppose pas au projet tel qu'il est décrit. Dans ce cas il est prudent de venir se renseigner à la mairie.

Durée de validité

Les travaux doivent impérativement commencer dans un délai de deux ans dès l'obtention du document. Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an. Si ces délais ne sont pas respectés l'autorisation n'est, en principe, plus valable.

Deux définitions Indispensables

Surface hors oeuvre brute (SHOB)

Somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction calculées à partir du nu extérieur des murs de façades et au niveau supérieur du plancher

- y compris les combles et sous-sols, aménageables ou non, les balcons, loggias et toitures-terrasses ;
- non compris les éléments ne constituant pas de surface de plancher, comme les terrasses non couvertes de plain-pied avec le rez-de-chaussée, les saillies à caractère décoratif, les vides (trémies d'ascenseur ou d'escalier, rampes d'accès).

Surface hors œuvre nette (SHON)

De cette SHOB, pour connaître la SHON, il convient alors de faire les déductions suivantes :

- surfaces des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial (notamment hauteur sous plafond ou sous toiture inférieure à 1,80 m) ;
- surfaces des toitures-terrasses, des balcons et des parties non closes situées au rez-de-chaussée,
- surfaces des bâtiments ou parties des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules (garage) ;
- surfaces des bâtiments affectés au logement des récoltes, des animaux ou du matériel agricole ;
- surface égale à 5% de la SHON affectée à l'habitation (déduction forfaitaire relative à l'isolation des locaux) ;
- déduction spécifique aux opérations de réfection des immeubles d'habitation dans la limite de 5 m² par logement pour des travaux tendant à l'amélioration de l'hygiène.

● En décembre 2003 le gouvernement Raffarin retenait le principe d'un Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux. ● Dès mai 2004 le ministre chargé de l'Équipement décidait sa mise en œuvre. ● Ces décisions soulevèrent, on s'en souvient, une vive réaction de la part des populations de Haute Gironde et du Médoc, attachées à leur environnement. ● Ce vaste mouvement de protestation rencontra un premier succès le 1^{er} mars 2007, quand le tribunal administratif de Bordeaux, considérant que le débat public préalable avait été interrompu prématurément, annula la décision ministérielle. ● Le gouvernement fit alors appel de cette décision. Ce furent ensuite les élections présidentielle et législatives... puis le Grenelle de l'environnement.

Où en est-on aujourd'hui du projet de Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux ?

C'est pour en avoir le cœur net que le 26 novembre dernier une délégation de la Coordination Haute-Gironde contre le Projet de Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux (voir encadré) a été reçue au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables par Monsieur Papinutti, conseiller technique du Ministre d'État Monsieur Borloo. Celui-ci a répondu aux 7 questions posées au ministre dans un courrier préalable.

① **Dans l'intérêt de notre planète et de nos habitants, quelles directives allez vous donner pour que le trafic routier baisse comme vous y êtes engagé dans votre discours (du 29 juin 2007) ?**

Réponse. « Les actions vont être menées dans les directives du Grenelle de l'Environnement. Un consensus a été trouvé concernant les transports. Nous allons mettre en œuvre tous les moyens existants à savoir le train les LGV et le fret, les autoroutes de la mer et la route. Les décisions concernant la construction de nouvelles autoroutes seront « limitées à la résolution des cas de sécurité et de congestion, ou d'intérêt local. Tous les projets, dont le vôtre, ne seront pas gelés (il y a en a une centaine) mais regardés avec cette nouvelle grille » (conclusions du Grenelle de l'Environnement).

② **Le jeudi 1^{er} mars 2007, le Tribunal Administratif statue en votre faveur et annule la décision du Ministre chargé de l'Équipement en date du 14 mai 2004 relative au projet de Contournement Autoroutier de Bx. Votre prédécesseur a fait appel de cette décision, allez-vous retirer cet appel ?**

Réponse. « Concernant le Tribunal Administratif, pour l'instant, il n'y aura pas de retrait de l'appel. C'est un principe de continuité de l'État, lequel ne peut se contredire à tout instant. Par contre, quel que soit le jugement de la Cour d'appel, le projet de contournement autoroutier de Bordeaux sera réexaminé dans l'esprit des conclusions du Grenelle de l'Environnement.





③ *En ce qui concerne le GCABx, celui-ci traverserait l'estuaire de la Gironde. Cet estuaire est le plus grand d'Europe et actuellement l'un des moins pollué, à condition que son fragile équilibre ne soit pas perturbé.*

La CLE (SAGE) vient de faire voter et accepter par M. le Préfet de la Gironde l'interdiction d'extraire des granulats dans le lit de l'estuaire. Raison principale : la présence d'une grande quantité d'un métal lourd, le cadmium, reposant sur le fond de son lit et interdisant toute modification de celui-ci, soit par des travaux ou des installations de pile de pont ou tout autre projet ayant pour résultat de le modifier. De plus, sa largeur exclue toute possibilité de pont suspendu (cf. note de M. La-touche Claude, chercheur au CNRS et membre du SAGE).

En outre dans quelques mois va être réintroduit l'esturgeon de Gironde (espèce endémique en voie de disparition), qui se reproduit sur les fonds, donc, l'impossibilité de les bouleverser irrémédiablement.

En prenant connaissance de ces éléments, pensez vous qu'un pont autoroutier franchissant l'estuaire puisse encore être envisagé ?

Réponse. « Il y a avant le Grenelle, il y a après le Grenelle de l'Environnement. Rien ne sera fait sans que soient prises en compte les nouvelles dispositions concernant le coût de la pollution, aussi bien environnemental que financier. Nous sommes maintenant dans le sens du développement durable, nous ne ferons rien sans une vision globale. »

④ *Ayant l'obligation de diminuer de 25% les Gaz à effet de Serre (GES), donnez-vous votre accord pour que notre région augmente son trafic ferroviaire, notamment, pour la Haute-Gironde ?*

Par exemple, la ligne St Mariens Blaye, reliant Blaye à Bordeaux. Cette ligne existe, mais n'est pas exploitée. Vous prononcez-vous pour que l'État prenne toute sa part dans la réouverture de cette ligne (création d'une ligne TER) ?

Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux

7 questions posées au Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Réponse. « Le gouvernement opte pour la nécessité de moins de camions. Pour la ligne Blaye-Saint-Mariens, aucune décision de la destruction de cette ligne n'a été prise. Concernant cette voie ferrée, M. Bussereau est alerté, il connaît bien le problème. Quand on a des voies qui existent il faut les utiliser. Pour sa réouverture, il faut prouver que les besoins sont là. »

M. Papinutti a noté les besoins exprimés par M. Chaillot (Association Blaye-Bordeaux-Rail), et par M. Villiers (Groupement de Développement Forestier de Haute Gironde) et indique que ceux-ci pourraient être suffisants pour que l'État étudie rapidement la nécessité de réouverture de cette ligne, d'autant que Saint-Mariens doit devenir un centre plus important. Il a rappelé que le fret (SNCF) n'est plus une entreprise

publique, et qu'il y a concurrence avec le privé.

⑤ *La SNCF a l'intention de fermer 262 gares dédiées au fret dès le mois de novembre. Cette décision entraînerait des milliers de camions supplémentaires sur nos routes. Rappelons qu'en 20 ans le trafic fret sur nos rails qui concernait 49% des marchandises circulant dans notre pays s'est réduit à 9%.*

L'État compte-t-il s'opposer à cette décision de la SNCF ? L'État a-t-il une volonté réelle et un programme complet en faveur du transport de fret ? Les nouvelles lignes TGV, dégagant les anciennes lignes voyageurs et transports, permettent donc une ligne attribuée au fret.

Réponse. « Pour la fermeture des 262 gares dédiées au fret, plus de la moitié n'ont pas reçu un seul wagon depuis 2 ou 3 ans. Ce sont des gares « wagons isolés ». Cela ne servait à rien. Mais n'importe qui peut les rouvrir demain. Des solutions ont été trouvées pour la quasi-totalité d'entre elles, sauf pour 6 ou 7, en accord avec les élus, des solutions négociées. Nous avons examiné comment maintenir le trafic ferroviaire, les décisions sont prises au cas par cas. Pour Hourcade, la gare ne sera pas fermée, mais il y a des difficultés à cause des passerelles et cela au moins jusqu'en 2020. »

⑥ *Dans notre région de Haute Gironde, allons nous pouvoir exploiter toutes les voies qui sont à notre portée, à savoir les voies navigables (estuaire), l'aménagement des voies routières, l'augmentation des transports en commun (trains, bus ...). Le gouvernement donnera-t-il son accord pour aider à réaliser les études et les propositions faites par les acteurs économiques de notre région dans le respect des impératifs environnementaux ?*





Réponse. « On a une ambition très forte sur le transport. Le Département et la Région doivent prouver l'intérêt économique du plan train, nous l'avons fait sur l'axe Bordeaux - le Verdon, pas seulement pour les voyageurs. Nous sommes en phase avec le Conseil régional. Quand on aura réalisé la LGV sud Atlantique, on aura libéré des voies, on aura d'autres moyens. La Passerelle de Bordeaux est en cours de réalisation. Le trafic fret passera par Bordeaux. Étape par étape. Autoroutes de la mer. Appels d'offre. Oui, nous allons tout mettre en œuvre pour diminuer le trafic routier. »

⑦ **Nous terminons les questions que nous jugeons primordiales**

pour l'avenir de notre région par une phrase de votre discours du 29 juin 2007 : « si nous voulons obtenir une réduction globale (de CO₂) c'est le secteur des transports dans son ensemble qui doit participer à l'effort international. » Donc est-il nécessaire de construire un contournement autoroutier de Bordeaux ?

Réponse. « Pour le moment, rien n'est décidé et si nous devons réexaminer le projet du Contournement autoroutier de Bordeaux, il se fera dans les conditions du Grenelle de l'Environnement. Aucune réponse aujourd'hui, mais dans une quinzaine de jours (15 décembre environ), nous y verrons un peu plus clair. De toutes façons, un projet autoroutier est un projet à long terme. »

Pour s'y retrouver dans les sigles

ADSHHG : Association de Défense des Sites et des Habitants de Haute-Gironde

GCABx : Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux

CLE : Commission Locale de l'Eau. Instance publique de concertation qui élabore et suit la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement des Eaux (**SAGE**), c'est-à-dire une réglementation régionale destinée à protéger et mettre en valeur la ressource en eau.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

LGV : Ligne à Grande Vitesse

MEDAD : Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

ADSHHG

Notre sentiment après la rencontre au ministère

Il semble, qu'après le Grenelle de l'Environnement, nous ayons reçu une écoute différente des questions posées par la Coordination de la Haute-Gironde, mandatée par les coordinations des associations et collectifs Presqu'île d'Ambès, Cubzaguais, Bassin Val de Leyre, Médoc, contre le Projet de Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux.

Il est vrai que tant qu'aucune décision officielle n'est annoncée, nous restons prudents et vigilants. Le fait le plus important intervenu ces derniers mois est la reconnaissance officielle, par les gouvernants des grands pays industrialisés, des graves dangers du réchauffement de la planète et les décisions indispensables et obligatoires qui en découlent, si nous voulons que nos petits-enfants puissent vivre dans un monde viable. Nous savons déjà que la pénurie des énergies fossiles est pour 'demain' : « *L'idée que l'on vivra éternellement avec des énergies fossiles est une idée folle.* » (M. Borloo, MEDAD, 7-01-08)

Ainsi, la décision de ne plus construire d'autoroutes fait partie des premières actions à appliquer. Tout d'abord parce que la simple construction d'un tronçon de 30 km est une véritable bombe à GES (gaz à effets de serre), et ensuite que les terres stérilisées sont un énorme manque à gagner dans l'absorption de CO₂. Il reste enfin la pollution permanente dégagée par les véhicules (voitures et camions) qui circulent sur ces routes.

L'ADSHHG soutient toutes décisions qui iront dans le sens d'une maîtrise des pollutions afin que la planète redevienne une planète propre.

Pour l'ADSHHG
Armande MONTION

Composition de la délégation de la Coordination Haute-Gironde contre le Projet de Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux

Élus municipaux : MM. Buetas et Michel.

Syndicats viticoles : Côtes de Blaye, M. Baudet et Côtes de Bourg, M. Levraut.

Association Blaye Bordeaux Rail : M. Chaillot.

Groupeement de Développement forestier de Haute Gironde : M. Villiers.

Syndicats de Chasseurs et de Pêcheurs : M. Puyjalon.

Association de Défense des sites et des Habitants de Haute-Gironde (ADSHHG) : MM. Belair, Bacqué, Montion.

Collectif de communes de Haute-Gironde.

La délégation était mandatée par les coordinations des associations et collectifs Presqu'île d'Ambès, Cubzaguais, Bassin Val de Leyre, Médoc.

Séance du Conseil municipal du 21 septembre 2007

Présents : Robert BALDÈS, Jean-Guy BERTAUD, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Gisèle SOU.

Absent excusé : René ARRICHI pouvoir à Christiane SOU.

Absents : Laurence BRAUD, Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER.

Sauf indication contraire, les votes sont à l'unanimité.

■ Transfert de la compétence « sécurité et prévention de la délinquance » à la communauté de communes Raymond RODRIGUEZ

Cette nouvelle compétence, issue de l'application du décret du 17 juillet 2002, est distincte du pouvoir de police du Maire. Elle est cependant difficile à mettre en œuvre à l'échelle d'une petite commune. Son transfert à la Communauté de communes permettra la constitution d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) à l'échelle du canton de Bourg. Cette structure composée de représentants de chaque commune, de l'État (gendarmerie, justice, enseignement...) et du secteur social deviendra l'instance de coordination locale de tous les acteurs de la prévention de la délinquance.

C. CANOR demande un peu plus d'explication. **R. RODRIGUEZ** explique qu'actuellement lorsqu'il y a un problème d'ordre social par exemple, la Gendarmerie intervient, les services sociaux aussi et éventuellement les élus, mais qu'il n'y a aucune structure commune pour traiter la situation.

C. CANOR constate qu'il y aura donc un service de plus et demande qui va payer l'emploi créé ? La communauté de communes répond **R. BALDÈS**. C'est-à-dire les habitants du canton, constate **C. CANOR** qui suggère une meilleure coordination entre les services existants. **R. RODRIGUEZ** précise que l'État versera une subvention pour un emploi à mi-temps sur le canton. La personne qui pourrait assurer cette fonction est actuellement en poste pour l'animation du

point jeunes, rémunérée par la CAF.

C. CANOR s'inquiète des compétences nécessaires pour assurer un tel poste. Il s'agirait de coordonner toutes les instances qui existent déjà répond **R. RODRIGUEZ**, il semblerait que les travailleurs sociaux soient favorables à la création d'un CISPD.

C. SOU pense que la commune n'aurait pas les moyens d'assumer un tel poste.

J.-M. ARRIVÉ conçoit que cette activité puisse être un plus pour permettre de régler des problèmes locaux. Par contre il s'interroge sur la possibilité d'avoir un fichage de l'individu par ce biais sachant que la CNIL a du être saisie et qu'il doit exister un garde-fou. Il est d'accord sur le fait de coordonner les instances afin de prévenir plutôt que de punir. Si la possibilité de connaître les problèmes peut permettre d'éviter certains dérapages il est bien de créer un tel service. Sur l'aspect financier du projet il appelle également à la vigilance sur la durée de la participation de l'État au financement des ces postes.

C. CANOR pense que le budget de l'État n'étant pas extensible les enveloppes pour le sport ou autres activités seront pénalisées.

Vote 8 pour 1 contre.

■ Salle polyvalente, commande de mobilier Robert BALDÈS

Dans le cadre d'une mise en concurrence, un appel d'offres a été affiché à la mairie et mis sur le site de la commune.

Le Conseil a connaissance du matériel choisi et des prix des fournisseurs concurrents. Après étude des différents matériels, les prestataires retenus pour leur rapport qualité prix sont :

- **35 tables** très légères et résistantes, avec chariot de transport, MAT et CO France, 2514,00€ HT (3001,96€ TTC) ;
- **210 chaises** de couleur bordeaux, avec chariot de transport, MAT et CO France, 3549,00€ HT (4244,60€ TTC) ;
- **15 praticables** (scène démontable de 30 m²), avec chariot de transport, MAT et CO France, 5800,00€ HT (6936,80€ TTC) ;
- **1 four de remise à température**, DURTEL, 3265,00€ HT (3904,94€ TTC) ;
- **3 tables roulantes** à 3 plateaux, inox, CAMIF, 855,00€ HT (1022,58€ TTC) ;
- **2 Vestiaires mobiles** avec cintres anti-

vols, CAMIF, 286,70€ HT (342,80€ TTC) ;

- **1 armoire réfrigérée** de 640 litres, UGAP, 987,59€ HT (1181,15€ TTC) ;

- **1 congélateur 400 litres**, CAMIF, 399,00€ HT (477,20€ TTC) ;

- **1 table inox avec étagère basse**, 160X70X85, CAMIF, 509,00€ HT (608,76€ TTC) ;

- **1 lave-mains**, DURTEL, 265,00€ HT (316,94€ TTC) ;

- **3 sèche-mains à déclenchement automatique**, CAMIF, de 747,00€ HT (893,41€ TTC) ;

- **3 conteneurs poubelles, 4 roues, 660 litres, 2 conteneurs de 2 roues 360 litres** (Cimetière et Logements Duong) **et 5 corbeilles papiers** murales en métal de 27 litres, KGMAT, 957,96€ HT (1145,72€ TTC) ;

C. CANOR remarque une différence de prix entre deux propositions de tables qui semblent de même qualité avec une différence de garantie. **R. BALDÈS** précise que les tables retenues sont plus stables et que les 2 modèles ont été présentés à la Mairie. Certains élus qui étaient présents préfèrent le modèle choisi malgré la différence de prix.

Suspension de séance

Une personne du public souligne l'importance de prévoir des protections pour le soubassement dans la salle car les accidents avec les pieds de chaises peuvent faire des dégâts.

■ Salle polyvalente, suivi des travaux Robert BALDÈS

R. BALDÈS précise que **R. ARRIGHI** qui aurait du présenter ce sujet est absent pour des raisons de santé. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

Le suivi quotidien de **R. ARRIGHI** a permis de maintenir les entreprises sur le chantier durant tout l'été. À ce jour on peut dire que les travaux se déroulent normalement et sans retard. Actuellement les cloisons sont posées, le double plafond va être placé la semaine prochaine et le carrelage la semaine suivante. L'électricité est presque terminée et la chape du sas est en cours de réalisation.

■ Décision modificative budgétaire Robert BALDÈS

Puisque le coût total des travaux, y

compris l'architecte, le bureau de contrôle et le coordonnateur sécurité SPS, ne doit pas dépasser 250 000€ TTC, 25 000 € seront pris sur la ligne budgétaire de la salle polyvalente pour alimenter celle du matériel et mobilier de mairie.

■ Emprunt relais TVA salle polyvalente Robert BALDÈS

Il est décidé de solliciter un emprunt relais de 38 000€ sur 2 ans, dans l'attente du remboursement de la TVA sur cet investissement.

C. SOU propose de consulter la banque postale. Cet organisme ne prête pas aux communes répond **J.-G. BERTAUD**.

C. CANOR demande si cet emprunt était prévu. Non répond **R. BALDÈS** qui rappelle que la prévision budgétaire pour la réalisation de la salle polyvalente tenait compte de la TVA. Cependant compte tenu du nombre de travaux en cours cette année et du fait que le FCTVA ne se récupère que 2 ans après il pense préférable de contracter un emprunt relais de 2 ans afin de ne pas se mettre en difficulté et de pouvoir répondre aux éventuelles urgences (tracteur à changer à court terme, épareuse usée, etc.)

■ Travaux de confortement des falaises Jean-Guy BERTAUD

Les travaux réalisés à ce jour sont :

- purge du profil P3 au ciment expansif ;
- pose du treillis soudé au droit des zones de béton projeté ;
- projection du béton ;
- fin de purge du profil P6 ;
- profil P3 : réalisation de 2 ancrages complémentaires au tiers supérieur du pilier situé côté gauche de l'entrée de la carrière souterraine pour éviter tout décollement du massif calcaire devant la fissure ;
- fin de réalisation des trois ancrages situés au droit de l'écaille du profil P3bis ;
- bétonnage des karsts au droit de deux zones : profil P3 et P5 ;
- purge complémentaire de la zone P6 : souche résiduelle et talutage de la crête de talus.

Travaux en cours :

- purge du profil P3. Après la purge actuelle, la zone du pilier situé côté droit

de l'entrée de la carrière souterraine est stable et bien ancrée dans la masse calcaire. Par mesure de sécurité, et afin d'éviter tout décollement du massif calcaire devant la fissure, 2 ancrages complémentaires en pied et 2 ancrages en partie supérieure de la masse résiduelle seront réalisés ;

- projection de l'enduit teinté au droit des zones de béton projeté en cours ;
- câblage de l'écaille supérieure du profil P5 (2 câbles associés à 4 ancrages).

Travaux à venir :

- réalisation des ancrages sur le pilier droit du profil P3 ;
- abattage et dévitalisation des arbres situés en crête de falaise et complément d'écroûtement sur les pentes les plus raides (fin de chantier) ;
- étalement des remblais en pied de falaise et stockage du surplus dans les troglodytes pour constitution d'une plate-forme homogène (future assiette du chemin piétonnier).

C. CANOR demande que signifie P3 et si ce chantier est interdit au public ? C'est un point d'intervention sur la falaise répond **J.-G. BERTAUD**. Le chantier est visible de la route de la corniche. Cette opération terminée il sera possible de lever l'arrêté de péril encore applicable aujourd'hui, c'est le dernier pour Gauriac.

Les travaux se terminent actuellement. Une rencontre fraternelle de fin de chantier réunissant tous les acteurs ayant permis de réaliser ces travaux et la population se tiendra dans la salle préfabriquée le lundi 15 octobre 2007 à 18h00.

■ Taux de promotion permettant la nomination des agents de la collectivité Jean Marie ARRIVÉ

Suite à la récente réforme de la fonction publique territoriale, la collectivité doit se prononcer sur le taux de promotion dans le cadre de la procédure d'avancement de grade.

Rappel du cadre légal

Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la loi (Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié Art 49), à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires

remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

Il faut préciser que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence exclusive de l'autorité territoriale après l'avis de la commission administrative paritaire et respect de la procédure d'avancement de grade.

C. CANOR demande si un agent qui accède au grade d'ingénieur la collectivité a l'obligation de le nommer. Non répond **J.-M. ARRIVÉ** car il faudra ouvrir le poste correspondant et si la collectivité n'a pas de besoin en ce sens elle n'a pas à le faire. Par contre l'agent promuable aura la possibilité de postuler ailleurs.

R. RODRIGUEZ demande s'il n'y a que la possibilité de passer un examen ou un concours pour être promuable ? Oui répond **J.-M. ARRIVÉ** la possibilité d'être inscrit sur une liste d'aptitude (ancienneté etc.) n'existe plus.

Le Conseil vote le taux 100 % de promotion pour chacun des grades dans les catégories AB et C.

J.-M. ARRIVÉ fait part aux conseillers de l'avis de la commission administrative paritaire du 12 septembre 2007 sur l'avancement de grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe de Patrice LOTTIER suite à l'attestation de réussite à l'examen professionnel le 20 décembre 2006.

■ Reclassement ATSEM 2^e classe Jean Marie ARRIVÉ

Dans le cadre de la réforme de la catégorie C des agents de la fonction publique territoriale, les statuts particuliers organisent pour certains grades un reclassement progressif de l'échelle 3 vers l'échelle 4 devant s'échelonner sur 3 ans de 2007 à 2009. La mise en œuvre du dispositif est du ressort du Centre de Gestion et après avis de la commission administrative paritaire sur le reclassement par tranche. Le Conseil décide de procéder au reclassement de Françoise DUBREUIL au grade d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles échelle 4 à partir du 1^{er} octobre 2007.

■ DIA immeuble situé au Rigalet Robert BALDÈS

Compte tenu que cet immeuble ne

présente aucune utilité pour la commune et des délais impartis pour répondre au pétitionnaire le Maire a du transmettre un certificat de renoncement au droit de préemption qu'il demande d'avaliser aujourd'hui.

Vote 8 pour 1 abstention.

R. BALDÈS demande aux conseillers de lui donner l'autorisation de répondre aux sollicitations des notaires en matière de DIA sans avoir besoin de convoquer le Conseil. Cette possibilité permettra au secrétariat de répondre immédiatement pour ne pas retarder la signature des actes de ventes et d'acquisitions.

Vote 8 pour et 1 abstention.

■ Révision des charges locatives Christiane SOU

Point sur la part de chaque logement concernant la taxe des ordures ménagères et le montant prévisionnel demandé depuis le mois de janvier 2007. Le Conseil décide de répartir le solde des charges sur 3 mois à compter du mois d'octobre 2007, en fonction du temps passé par dans chaque logement soit :

Immeuble Dupont

logement 1 : 63,80 €

logement 2 : 72,95 €

Immeuble Duong

logement 1 : 52,62 €

logement 2 : 71,60 €

logement 3 : 83,60 €

logement 4 : 84,36 €

logement 5 : 52,62 €

logement 6 : 49,32 €

Bâtiment de la Poste

Institut de beauté : 101 €

Bureau de Poste : 73,79 €

Salon de coiffure

Le Bistrot : 127 €

Le Conseil décide d'étaler le paiement du solde de cette taxe sur 3 mois à compter du mois d'octobre 2007.

■ Carte judiciaire Robert BALDÈS

R. BALDÈS donne lecture du courrier de l'Ordre des Avocats du barreau de LIBOURNE. La départementalisation des Tribunaux de Grande Instance fait craindre la suppression du Tribunal de Grande Instance de LIBOURNE. Si c'était le cas cela entraînerait en même temps la disparition du Conseil des

Prud'hommes, du Tribunal de Commerce.

Puisque le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats demande aux Conseils Municipaux de la juridiction consulaire de se prononcer, le Maire propose de prendre une délibération en faveur non seulement du maintien, mais en plus de l'extension de la compétence du TGI de LIBOURNE, et de juridiction prud'homme.

C. CANOR demande ce que cette mesure changera pour nous. **J.-M. ARRIVÉ** voit dans ce dispositif une suppression de la proximité de justice, les tribunaux de police permettent de résoudre plus rapidement certains problèmes, il est de notre intérêt de garder ces services publics. Du point de vue des travailleurs les délais pour traiter les dossiers des Prud'hommes sont déjà longs donc qu'est-ce que ça donnera s'il n'y a plus ce service à LIBOURNE ? **R. BALDÈS** précise qu'effectivement tout serait concentré sur Bordeaux.

Vote 6 contre la suppression, 1 abstention, 1 pour la suppression.

■ Recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2008 Robert BALDÈS

Il faut nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Le conseil décide de nommer Sylvie FLOIRAC, adjoint administratif au secrétariat de la mairie comme coordonnatrice et Jean-Guy BERTAUD Adjoint au Maire pour l'assister.

Vote 8 pour 1 contre.

Concernant le recrutement de deux agents recenseurs, une annonce paraîtra dans le *Journal de Gauriac* d'octobre prochain. Les demandeurs d'emplois ayant les capacités nécessaires pour assurer ce poste auront la priorité pour tenir cet emploi.

■ Île du Nord Robert BALDÈS

L'île du Nord, comme les trois autres îles (Verte, Cazeau, Macau) ont changé de propriétaire. À présent le Conservatoire du Littoral est propriétaire de près de 500 ha sur la Grande île et ses rives situées en face de la commune de Gauriac pour le tiers du prix de vente. Environ 250 ha d'espaces naturels et 248 ha de terres agricoles dont la gestion sera

confiée à la Fondation du Littoral. Tandis que la SCEA ATLANTIDE, issue de la Fondation du Littoral, vient d'acquérir 238 ha pour les deux tiers du prix de vente. Ce qui comprend 35 ha de vignoble, des terres agricoles et l'ensemble des bâtiments. La SCEA ATLANTIDE exploite ses terres et celles du Conservatoire du Littoral sur près de 500 ha sur la grande île composée des 4 îles qui se sont regroupées au fil du temps. La SCEA ATLANTIDE a pour objectif d'axer le développement économique de l'île avec le maraîchage, les semences, la viticulture, la culture énergétique puis la formation en agronomie et environnement, d'utiliser l'ensemble des équipements, de réhabiliter les bâtiments d'exploitation et les logements pour rétablir la vie sur les îles. Les logements accueilleront ceux qui travailleront et se formeront sur les îles. Le tout en préservant le patrimoine architectural original. Le projet prévoit la présence de gardes littoraux pour veiller sur les richesses faunistique et floristique des espaces naturels, et pour informer sur les pratiques et les usages respectueux de l'environnement, de la nature et des cultures. Le vin des îles, rouge et claret, sera présenté sous l'étiquette Mer de Garonne. Les légumes produits sur les îles seront vendus par Internet, sur le site de Bordemer, aux particuliers et aux restaurateurs. Depuis l'acquisition des îles en début d'année, la SCEA ATLANTIDE a entrepris la restauration du vignoble, la réfection des brèches menaçant la digue, des clapets et des fossés de drainage. Elle a engagé la diversification des grandes cultures légumières. Elle se dote actuellement des moyens matériels et humains nécessaires à ses activités. Depuis le printemps 2007, la fondation du Littoral livre chaque semaine 9 à 10 tonnes de légumes frais à la Banque Alimentaire de Bordeaux qui couvre le grand Sud Ouest. (Aquitaine et Midi Pyrénées). Pour adresser à la SCEA Atlantide sa candidature spontanée : Bourse Maritime – 1 place Lainé – 33075-BORDEAUX CEDEX.

■ Assainissement collectif Robert BALDÈS

Une société va intervenir pour réaliser l'étude géotechnique pour définir avec exactitude le positionnement des carrières dans les secteurs de PERRINQUE – BANLY – BARBEZIEUX – BARRUET – CAMP HAUT. Ces travaux seront

terminés fin novembre 2007. C'est à partir de cette étude et des sondages sur le terrain que nous connaîtrons la faisabilité ou non de l'assainissement collectif dans ces hameaux. Cela permettra au SIAEPA de connaître avec précision le coût des travaux pour implanter le réseau en fonction des contraintes qui pourraient être imposées, puis de demander les subventions aux divers partenaires financiers.

SMICVAL Robert BALDÈS

Le tri sélectif entre en vigueur à partir du 5 novembre dans notre canton. Il sera mis à la disposition des foyers des sacs en plastique jaune dans lesquels nous devons mettre les déchets secs tels que papiers, cartons et bouteilles plastiques uniquement pour être enlevés à domicile tous les 15 jours. Les autres plastiques devront continuer d'alimenter la poubelle habituelle d'ordures ménagères ramassée chaque lundi.

Réunion publique le 2 octobre à 18h00 au préfabriqué. Les conseillers du SMICVAL passeront au domicile des gauriacais à partir du 9 octobre pour fournir les explications et déposer 50 sacs d'avance.

C. CANOR demande s'il faut prévoir une augmentation de la taxe des ordures ménagères ? Non pas pour cette opération d'après les informations du SMICVAL, répond **R. BALDÈS**.

Mobilier de l'école Robert BALDÈS

Il fallait remplacer le panneau d'affichage extérieur en très mauvais état et beaucoup trop petit en fin d'année scolaire. Nous avons installé un panneau à 2 portes, de 230x105, vert, de chez KGMAT, après mise en concurrence avec ADEQUAT - SEMIO - JPP, pour un coût de 646,35€HT. Deux meubles casiers demandés par Marie-Hélène MONGE ont été achetés à la CAMIF pour le prix de 506,38€ HT.

Communications

J.-M. ARRIVÉ a rencontré les enseignantes de l'école de Gauriac pour la mise en place d'un projet de jardin. Il pourrait intervenir ponctuellement et à titre personnel pour sa réalisation. Il faut cependant prévoir l'extension de l'espace actuel de façon à ce que l'ensemble des élèves puisse y accéder. Il sera

donc nécessaire de planifier ce travail avec les employés de la commune.

En ce qui concerne le fleurissement automnal la commission sera convoquée très prochainement. Il saura tenu compte des remarques sur la hauteur des plantations qui gênent la visibilité pour sortir des stationnements. Peut-être faudra-t-il étudier la possibilité de déplacer les massifs en bordure de voirie dans l'avenir. **R. BALDÈS** a constaté que l'empiètement sur la chaussée des fleurs occasionne un ralentissement de la vitesse, ce qui n'est pas du tout négatif dans le bourg de la commune. **J.-M. ARRIVÉ**, ainsi que les conseillers, félicitent le travail des agents de la commune pour le fleurissement, également remarqué par des personnes extérieures à la commune.

P. GIRARDIN rappelle que les travaux de réalisation d'une chape à la Maison du Peintre auront lieu le samedi 22 septembre avec la participation de certains membres bénévoles des associations de la commune. **J.-G. BERTAUD** demande à quoi va servir cette chape ? Pour permettre aux associations de faire des grillades répond **P. GIRARDIN**. **J.-G. BERTAUD** pense qu'il faut sécuriser ou réglementer cette possibilité de faire du feu afin de prévenir les accidents.

Un arrêté sera pris pour interdire de faire du feu, sauf avec l'autorisation préalable du Maire.

C. SOU signale que les travaux du jardin du souvenir doivent débiter fin septembre.

Les emplacements de stationnement à l'immeuble Duong vont être peints en couleur fluorescente.

C. CANOR signale une détérioration des haies en bordure des chemins communaux et autres voiries. **J.-M. ARRIVÉ** porte l'attention sur le problème de la gestion mécanique de l'entretien des accotements. **R. BALDÈS** rappelle l'entretien des haies privées qui débordent sur les chemins communaux est à la charge des propriétaires. **C. SOU** souhaite que l'on demande au personnel communal de ne pas couper systématiquement les haies.

C. CANOR signale qu'il y a une décharge sauvage de plastique qui a brûlé toute la semaine. Il ne comprend pas pourquoi la date de convocation de la séance du 28 juin 2007 est le 2 juin et la réception de cette dernière chez lui le 26 juin ?

Séance du Conseil municipal du 19 octobre 2007

Présents : Robert BALDÈS, Jean-Guy BERTAUD, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Gisèle SOU.

Absent excusé : René ARRIGHI pouvoir à C. SOU.

Absents : Laurence BRAUD, Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER.

Sauf indication contraire, les votes sont à l'unanimité.

Résiliation du placement des fonds disponibles Robert BALDÈS

Ce placement de 180 000 € avait pour objet de régler les factures résultant des travaux de la salle polyvalente. Ces sommes sont aujourd'hui nécessaires.

Levée de l'arrêté de péril sur la maison COURREAU et réouverture de la voie communale n°3 Robert BALDÈS

Les travaux de confortement de la falaise de Marmisson viennent de se terminer. À la suite de cette opération de sécurisation, l'arrêté de péril qui frappait la maison située en contrebas et appartenant à M. et Mme COUREAU, est levé. C'était la dernière maison de Gauriac frappée d'un arrêté de péril. La voie communale n°3, qui permet de gravir la falaise de Marmisson, est quant à elle à nouveau ouverte au public.

Emprunt relais TVA Robert BALDÈS

Lors de la dernière réunion du Conseil il avait été décidé de contracter un prêt relais sur deux ans permettant d'attendre le remboursement de la TVA de la salle polyvalente. La mise en concurrence de trois banques permet de retenir la CAISSE D'EPARGNE dont le taux d'intérêt est le plus bas (4,52%), sans frais de dossier.

Travaux sur falaises, chemin rural de Marmisson et chemin du Piquet Jean-Guy BERTAUD

Les travaux de la falaise de Marmisson viennent de se terminer. L'entreprise a gracieusement fait tomber quelques dentelles aux abords du chantier mais il a été constaté, lors de la visite avec le Maître d'œuvre, la nécessité de faire une intervention plus importante. Il s'agit de travaux complémentaires d'entretien des falaises. Après les travaux importants qui viennent d'être réalisés il reste encore deux points noirs à sécuriser sur les falaises. Des excroissances de rochers y menacent à terme des entrées de maisons troglodytiques et les chemins ruraux qui les desservent.

Les premières se situent encore à Marmisson, au niveau de la maison à l'étoile. Le coût estimé des travaux de purge s'élève à 7122,00€ HT. Le plan de financement proposé prévoit une participation de 25% de l'État et de 20% du Département.

Compte tenu de la présence d'une maison troglodytique située à la base de la falaise de Marmisson, après débat, comme cela est d'usage dans la commune, nous demandons à la propriétaire concernée, de participer financièrement à hauteur de 50% de la part hors subventions, restant à la charge de la Commune. Il s'agit d'une participation pour la partie du confortement réalisée directement au-dessus de sa propriété qui est aussi une portion de la falaise. C'est ce que nous avons fait chaque fois qu'une propriété privée touchée par un besoin de confortement et de sécurisation de carrière ou de falaise est limitrophe avec une voie communale ou bien un chemin rural.

Une convention sera établie avec la propriétaire de la maison troglodytique pour avaliser sa participation financière pouvant aller de 1463,55€ à 2661,00€ en fonction des subventions qui seront obtenues pour ces travaux. Un échelonnement des versements sera examiné pour faciliter le paiement de la somme due.

Dans le cas contraire, la dégradation des rochers pourrait entraîner une mise en arrêt de péril ordonné par un expert désigné par un juge.

Il a été demandé également une étude sur les travaux de sécurisation de la falaise du chemin des Coquines au-dessus du chemin du Piquet au lieu-dit Vite-scaie. Le coût estimé des travaux s'élève à 16 936,00€ HT. Les financements attendus de l'État et du Département sont les mêmes que dans le cas précédent

mais les dépenses hors subventions seront entièrement à la charge de la commune car elle est seule propriétaire des lieux.

G. SOU demande s'il y a beaucoup plus de travail au chemin des Coquines ? **J.-G. BERTAUD** précise qu'il y a eu une reconnaissance du chantier avec sondage avant l'établissement du devis. **M. PER-RAGALO** du bureau des carrières auprès du Conseil Général avait fait un courrier mais n'avait pas visité le chantier.

P. GIRARDIN demande l'évaluation de la quantité à purger. A peu près 12 m³ répond **J.-G. BERTAUD**.

R. BALDÈS fait lecture du devis. **P. GIRARDIN** se rappelle une précédente étude d'un montant plus élevé avec une autre méthode de travail. Il demande des informations sur le financement de ces projets sans l'obtention des subventions. **R. BALDÈS** précise que la commune devra tout prendre en charge. Pour la partie de Marmisson la propriétaire de la maison troglodytique devra s'acquitter de sa part à hauteur de 50%. **M. PER-RAGALO**, du bureau des carrières, précise qu'il se pratique en général dans ces cas 1/3 pour le privé 2/3 pour la commune. **J.-G. BERTAUD** pense qu'elle a été imprudente d'acquiescer cette maison.

R. RODRIGUEZ à le même point de vue et rappelle qu'il a été demandé aux personnes concernées sur Perrinque et dernièrement sur Marmisson une participation à hauteur de 50%. Il serait anormal d'avoir deux méthodes de calcul pour les Gauriacais. Il est difficile de calquer la situation d'aujourd'hui sur celle de Perrinque, 1/3 des frais supportés par la propriétaire semble raisonnable répond **R. BALDÈS**. Il ne faut pas comparer Marmisson et Perrinque car il s'agit de chemins communaux et de falaises. De plus un arrêté de Péril imminent était prononcé par le juge, après désignation d'un expert, il n'y aurait pas que la fermeture du chemin qui serait prononcé. Il y a aussi l'accès de la propriétaire à son domicile qui serait mis en cause.

C. CANOR s'inquiète du fait que purger le rocher au-dessus de la maison troglodytique risque de perturber l'étanchéité de la toiture, combien restera-t-il de cerveau après ? **R. BALDÈS** répond que si on fait les travaux rapidement il n'y aura plus de danger. Le Sous-préfet a fait savoir que sans la participation de

la propriétaire il n'y aura pas de possibilité de participation de l'État au titre des fonds Barnier.

J.-G. BERTAUD dit que le péril existait au moment de l'achat, cette vente est-elle régulière ? **R. BALDÈS** répond qu'une carrière peut-être considérée comme un vice caché mais pas une falaise.

C. SOU demande s'il faut que la propriétaire règle de suite sa participation ? Pour Perrinque et Marmisson les propriétaires concernés ont payé avant et le coût final étant inférieur aux prévisions il leur a été remboursé à chacun le trop perçu. **J.-M. ARRIVÉ** pense que le devis de ce soir peut-être revu à la baisse et qu'il doit être accordé des facilités de paiement à la propriétaire. **J.-G. BERTAUD** précise qu'en prévoyant l'échelonnement de la participation lors de la convention il ne devrait pas y avoir de problème avec le Trésorier.

C. CANOR s'interroge sur l'urgence de ces travaux et si cette opération était prévue au budget. Il y a un certain degré d'urgence pour effectuer ce confortement et non cette opération n'était pas prévue au budget mais elle sera financée sur les fonds propres de la commune répond **R. BALDÈS**.

Le Conseil municipal décide de réaliser les travaux des falaises de Marmisson et du chemin de Coquines, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en concurrence de cette affaire, décide que le plan de financement sera monté avec les participations du Conseil Général, de l'État, de la propriétaire à hauteur de 50% de la part la concernant, de la commune.

C. CANOR souhaite émettre une réserve sur la nécessité des travaux

Suspension de séance

La propriétaire de la maison troglodytique signale qu'elle a du faire un emprunt pour réparer et que par conséquent elle est en difficulté financière pour sa participation dans cette opération.

Plan de financement des travaux de confortement et de sécurisation de la falaise du chemin rural de Marmisson :

	Dépenses
Coût de l'opération HT	7 122,00
TVA 19,60 %	1 395,91
Total TTC	8 517,91

Recettes	
Autofinancement	3 849,46
Conseil Général 20%	1 424,40
État 25%	1 780,50
Propriétaire privé	1 463,55
Total	8 517,91

Plan de financement des travaux de confortement et de sécurisation de la falaise du chemin rural du Piquet :

Dépenses	
Coût de l'opération HT	16 936,00
TVA 19,60 %	3 319,46
Coût de l'opération TTC	20 255,46

Recettes	
Autofinancement	12 634,26
Conseil Général 20%	3 387,20
État 25%	4 234,00
Total	20 255,46

La mise en concurrence des entreprises sera lancée dès lundi 22 octobre 2007 pour pouvoir réaliser les travaux dès janvier 2008.

Décisions modificatives au budget

Robert BALDÈS

Il s'agit de prévoir l'acquisition d'un tracteur, d'une épareuse et d'un chargeur (38 000 €) d'une part et de réaliser les travaux de confortement des falaises de Marmisson et Vitescale (voir ci-dessus), d'autre part.

P. GIRARDIN se rappelle de l'acquisition de l'épareuse il y a 6 ans. **J.-M. ARRIVÉ** et **R. BALDÈS** précisent que ce matériel n'était pas très cher à l'époque.

C. CANOR propose de revoir les méthodes de travail. Est-ce que la commune a besoin d'un tracteur, d'une épareuse ? Peut-être qu'il serait plus avantageux de faire faire certains travaux par des entreprises privées. **R. BALDÈS** pense qu'il faut étudier cette proposition mais la ligne budgétaire est pourvue en partie de toute façon. **C. SOU** signale que le tracteur à plus de 20 ans. **J.-M. ARRIVÉ** pose la question des emplois territoriaux ou de déléguer à des entreprises privées. **C. CANOR** suggère que les compétences des employés de la commune soient utilisées dans d'autres domaines. **R. BALDÈS** rappelle qu'il était en projet d'ouvrir un demi poste et que dans l'hypothèse des sous-traitances on paierait une entreprise privée. **C. CA-**

NOR dit qu'on ne doit pas pénaliser les Gauriacais au niveau des frais et qu'il faut de plus en plus de capacité pour travailler. Il faudra discuter aussi sur le fond du problème répond **R. BALDÈS**.

Classement des voiries communales

Jean -Guy BERTAUD

Ce dossier a fait l'objet d'une étude en réunion de coordination.

R. RODRIGUEZ demande s'il est possible de classer qu'une partie de chemin. **C. SOU** répond que ces cas seront étudiés avec la DDE. **R. BALDÈS** indique qu'il faut que le chemin à classer soit goudronné.

J.-G. BERTAUD fait part aux conseillers d'une erreur de tracé sur le chemin qui vient d'être rouvert suite aux travaux de la falaise de Marmisson. **R. BALDÈS** répond qu'il faut aller constater sur les lieux.

Le Conseil, décide de demander le classement des voiries suivantes :

Chemin de Perlier de la VC n°15 au dernier immeuble
Chemin de Perlier jusqu'à la parcelle AC 52
Chemin de Banly Nord du CR n°1 à la parcelle AC 10
Chemin de Perrinque de la VC n°103 à la parcelle AC 145
Chemin de Barruet de la VC n°15 au dernier immeuble
Chemin de Laborde de la VC n°4 à la limite commune de Villeneuve
Chemin de Bujan du CD 133 au dernier immeuble
Chemin de la Fontaine de la VC n°6 à l'Église de Gauriac
Chemin de Talbot de la VC n°1 à la VC n°4
Chemin accès sortie de la VC n°4 et de la VC n°15
Chemin autour de la Plaine de la Mayanne
Place de la Poste
Élargissement de la VC n°4 et de la VC n°6

Aliénation en partie du chemin rural n°8 et classement d'une partie de voirie échange Faure.

Communications

Médaille d'honneur du travail, promotion 14 juillet 2007

Bernard DEBARD, employeur INOVA FRANCE S.A. à RUEIL MAL-MAISON, pour la médaille d'argent, la médaille de VERMEIL et la médaille d'OR.

Christiane SERRE née **SAS**, employeur SANOFI WINTHROP INDUSTRIE à ST LOUBES, pour la médaille de GRAND OR

Le Maire au nom du conseil municipal félicite ces heureux récipiendaires.

Menaces de suppression du Tribunal d'instance de Blaye

R. BALDÈS vient d'apprendre lors d'un communiqué au journal télévisé la prochaine fermeture du Tribunal d'Instance de Blaye. Il est surpris que les élus ne soient pas au courant de ce fait et regrettable qu'une telle décision soit possible. C'est un service de proximité qui disparaît. **P. GIRARDIN** trouve lamentable que les élus n'aient pas été informés de ce fait. **C. CANOR** pense que l'on ne peut pas délibérer sur une information reçue par la presse.

R. BALDÈS précise qu'une élue avocate a été interviewée.

Face aux menaces de suppression du Tribunal d'instance de Blaye, le Conseil souhaite instamment le maintien de cette institution. Il considère en effet que la fermeture de ce tribunal entraînerait de nouveaux retards dans l'exercice de la justice et pénaliserait les justiciables du Blayais-Bourgeois contraints de se déplacer à Bordeaux ou Libourne.

R. BALDÈS rappelle que l'accueil des nouveaux habitants de Gauriac est à 11h00 samedi et fait lecture d'un courrier d'une personne ne pouvant être présente.

C. SOU signale que le propriétaire riverain du terrain de la Plaine souhaite que la commune fasse borner comme cela était prévu lors de l'acquisition de cette parcelle. **R. BALDÈS** signale qu'un engagement avait été pris dans cette affaire et plus particulièrement sur le fait de réaliser le bornage au fur et à mesure des besoins avec prise en charge de 50% pour la commune.

Vote 8 pour 1 abstention



Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr



C. SOU informe les conseillers que le loyer du salon de coiffure, conformément à l'évolution du coût de la construction dont la moyenne associée des quatre derniers trimestres de l'INSEE est de 2,76% sera à compter du 10 décembre 2007 de 340,68 €.

Vote 8 pour 1 abstention

C. SOU rapporte que plusieurs personnes lui ont signalé l'encombrement par des véhicules en stationnement de la rue de l'épicerie, la circulation devient impossible. **R. BALDÈS** propose d'aller discuter avec les propriétaires de ces véhicules.

J.-M. ARRIVÉ souhaite des éclaircissements sur l'entretien des abords des fenêtres sur l'estuaire. **R. RODRIGUEZ** répond que les voies d'accès aux fenêtres et les terrains autour sont à la charge de la Communauté de Communes de Bourg. Un passage a été fait fin août. **J.-M. ARRIVÉ** demande que les agents de la commune soient informés afin de ne pas faire le travail. Il faut peut-être également signaler à la CDC la nécessité de venir nettoyer et lui demander quand est-ce que les aménagements seront finis. Il pose le problème de Roque de Thau. **R. RODRIGUEZ** répond que le panneau est sur la partie de la commune de Villeneuve donc l'entretien 1 an sur 2

par Gauriac. Le ponton est sur Villeneuve.

J.-M. ARRIVÉ rappelle qu'il s'était engagé envers l'École de Gauriac pour l'extension du massif, ce n'est toujours pas fait. **R. ARRIGHI** sera informé afin de programmer avec les agents ces travaux répond le Maire.

J.-M. ARRIVÉ demande où en est le dossier de l'éclairage public de la Ridoise et signale que la DDE n'a toujours pas fait l'entretien de la côte de la Care.

C. CANOR demande où en est la demande de renforcement du réseau EDF pour la Ridoise. Sujet à revoir avec **R. ARRIGHI** en charge du dossier, répond **R. BALDÈS**, il semble qu'il y ait confusion avec un autre dossier de renforcement.

Intervention d'un habitant du bord de l'eau qui signale la vitesse excessive des véhicules surtout le dimanche et propose de peindre en blanc le débordement de murette dans la côte de la Care pour une meilleure signalisation. Un courrier sera fait à la DDE répond le Maire

Le Conseil décide d'octroyer une subvention de 30 € à l'association CALI-FOURCHON de CEZAC qui sera mandatée à l'article 6574 du budget primitif de GAURIAC. ■

Gendarme, pourquoi pas vous ?

Un gendarme est un militaire professionnel de la sécurité, au cœur de l'événement, au contact de la population et au service du citoyen.

Quelle que soit votre qualification, que vous n'ayez aucun diplôme, que vous possédiez un diplôme professionnel (du CAP, BEP, bac, BTS, DUT...) ou un diplôme de second cycle de l'enseignement supérieur la gendarmerie vous offre une carrière en relation avec votre qualification.

Vous pouvez aussi intégrer la gendarmerie comme volontaire ou réserviste.

Le recrutement est permanent. Les dossiers de candidature peuvent être constitués, ou des renseignements peuvent être obtenus, dans n'importe quelle brigade de gendarmerie.

N° Indigo : 0 820 220 221

www.gendarmerie.defense.gouv.fr
recrutement@gendarmerie.defense.gouv.fr

Depuis le début de l'automne, le monoxyde de carbone a causé une quarantaine d'intoxications en Gironde.

Attention aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et invisible. Il provient de la combustion de toute matière contenant du carbone (gaz, mazout, pétrole, charbon, bois...) et du mauvais entretien des appareils de chauffage individuels. Il est très toxique et provoque des maux de tête, des vertiges, une perte de connaissance, un coma voire un décès.

Dans la majorité des cas, les accidents résultent de :

- la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué, mal dimensionné) ;
- l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées) ;
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de

production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint ;

- la vétusté des appareils ;
- la mauvaise utilisation de certains appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu ou groupes électrogènes mal ventilés ou utilisés à l'intérieur de locaux).

Afin de prévenir les risques d'intoxication, il est recommandé :

- de faire effectuer un ramonage des conduits et cheminées au moins une fois par an ;
- de bien ventiler et aérer le logement même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ;
- de faire vérifier et entretenir chaque année les installations par un professionnel ;
- de respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion.

En cas de suspicion d'intoxication (maux de tête, nausées, vomissements) ou d'accident, il est demandé d'aérer et d'évacuer les lieux immédiatement et d'appeler les pompiers (18) ou le SAM U (15).

www.gironde.pref.gouv.fr - www.sante.gouv.fr



Mission Locale de la Haute Gironde

Pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes

En 2006, 2278 jeunes (dont 774 sont venus pour la première fois) ont choisi de construire leur avenir avec la Mission Locale, structure présidée par Max Jean Jean, Maire de Prignac et Marcamps et Conseiller Général de la Gironde

Vous avez entre 16 et 25 ans, des projets plein la tête ou...pas du tout.

En parler, trouver de l'aide, **c'est possible.**

La Mission Locale de la Haute Gironde vous accueille et vous apporte selon votre niveau, vos besoins, vos difficultés un accompagnement et des solutions personnalisées avec un objectif prioritaire l'Emploi.

Vous avez des questions, des besoins :

- Je cherche un emploi ou une formation mais je ne sais ni quoi faire, ni comment m'y prendre.
- Comment faire un bilan de compétences ?
- J'ai des problèmes de santé, pas de couverture sociale, à qui m'adresser ?
- Comment trouver un logement ?

- J'ai des difficultés pour me déplacer.
- C'est quoi le CIVIS ? En quoi suis-je concerné ?
- J'ai envie d'avoir une expérience à l'étranger, comment faire ?

Nous vous proposons d'y répondre pour vous aider à :

- Clarifier votre orientation
- Réaliser votre projet
- Améliorer votre formation
- Trouver un emploi
- Résoudre vos problèmes

Écoute, Orientation, Formation, Emploi, Vie quotidienne, Santé, Logement, Mobilité...

Sur tous ces points, des conseillers et partenaires vous soutiennent, vous aident et vous accompagnent dans votre insertion sociale et professionnelle.

Des permanences y sont également tenues

- Info juridique
Les mardis après-midi des semaines paires à Blaye
- Armée de terre
4^e mercredi après-midi de chaque mois à Blaye.
- 3^e mercredi après-midi de chaque mois à Saint André de Cubzac.
- Conseil en création d'entreprise
Le lundi et le vendredi à Blaye.
- Armée de l'air
2^e jeudi matin de chaque mois à Blaye.

MISSION LOCALE DE LA
HAUTE GIRONDE
**Antenne de
BOURG SUR GIRONDE**
8, au Mas
33710 BOURG SUR GIRONDE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et 14h à 17h.
Sans R.V. le mardi de 14h à 17h.
Tél. : 05 57 94 06 80
Fax : 05 57 68 30 61
MLHG.BOURG@wanadoo.fr



Communauté de Communes Vacances d'hiver pour les 12 à 17 ans

Pour les vacances d'hiver 2008, la Communauté de communes organise un **séjour neige** qui aura lieu à Mayregne (Haute Garonne/Hautes Pyrénées) du 3 au 7 mars pour les jeunes entre 12 et 17 ans. **Au programme** : pratique du ski à la station de Peyragudes et escapade en Espagne.

Tarifs, selon barème familial, à partir de 100 € (90 € pour le deuxième enfant de la même fratrie).

Les inscriptions se font à Bourg, Maison des services au public
05.57.94.06.80 ou 06.26.45.35.62

Solution des jeux de René AVARGUES

■ **Vocabulaire** - Ampélogie : b. Dérivé du grec *ampeles* : vigne. Ne pas confondre avec oenologie : a. Cavallion : a. Décaavallionner c'est labourer cette bande de terre - **Ouille** : c. On peut aussi écrire ouillière ou ouillère. ■ **Avec le marchand d'huîtres**. Hélas non. Soit 100 € par exemple le prix de vente initial des huîtres. Prix consenti : 89. Bénéfice avec rabais : 0,09 x 89 = 8,01. Prix d'achat : 89 - 8,01 = 80,99. Bénéfice sans rabais : 100 - 80,99 = 19,01 € seulement. Notre vendeur d'huîtres était légèrement optimiste.

Un nouveau venu

Le frelon d'Asie

On connaissait le **frelon d'Europe** (*Vespa crabro* pour les scientifiques) mais il va falloir s'habituer au **frelon d'Asie** (*Vespa velutina*). Originaire du nord de l'Inde, de Chine ou des montagnes d'Indonésie le frelon d'Asie a été observé pour la première fois en France en 2005. Depuis, il prolifère rapidement notamment dans le Sud-ouest. Plusieurs nids ont été découverts ce automne à Gauriac.

Comment le reconnaître ?



Le frelon asiatique est un peu plus petit que le frelon d'Europe. Sa couleur uniformément **brun foncé**, soulignée par une **unique bande jaune orangé** (4e segment abdominal), le distingue du frelon européen à la tête et au thorax rougeâtres et à l'abdomen rayé où domine le jaune.

Mais il se fait surtout remarquer par ses **nids sphériques**, de 40 à 50 cm de diamètre, perchés en haut des arbres et particulièrement visibles à la chute des feuilles.



Est-il dangereux ?

Le frelon Asiatique n'est pas agressif (du moment qu'on ne s'approche pas trop près du nid, ce qui est difficile étant donnée sa position) ni dangereux (une piqûre de frelon n'a pas plus d'effet que celle d'une guêpe).

C'est surtout un nouveau et redoutable **prédateur des abeilles domestiques** alors que le frelon d'Europe, qui se nourrit essentiellement d'insectes ravageurs de cultures, est lui un animal utile.

Que faire en cas de découverte d'un nid ?

De l'hiver au début de l'été suivant les nids que vous pouvez découvrir sont **vides** (ils ne servent qu'une saison). Il est donc inutile d'essayer de les détruire, les intempéries s'en chargeront. Durant cette période les jeunes reines fondatrices passent l'hiver dans un endroit abrité et très difficile à repérer. Au printemps, toujours de manière discrète, elles élèvent les individus reproducteurs de la nouvelle colonie.

Ce n'est qu'à la **fin de l'été et même en automne** qu'à lieu l'**essaimage** des individus reproducteurs et la construction des nids spectaculaires que vous pouvez rencontrer. C'est durant cette période que l'on peut les détruire. **Nous vous indiquerons alors la marche à suivre.**

Union Sportive gauriacaise

Centenaire de l'USG

Le club de basket de l'U.S. Gauriac va fêter ses 100 ans cette année. Le Comité d'Organisation du Centenaire (COC), a prévu diverses manifestations pour lesquelles tous les anciens joueurs et/ou dirigeants sont cordialement invités, mais également tous les Gauriacais et Gauriacaises qui ont envie de fêter cet événement et de se remémorer les heures les plus glorieuses du basket local.

Le samedi 1^{er} mars, est organisé un repas dansant

Salle de *La Gabare* à Gauriac. Le prix est de 15€ pour les adultes et 10€ pour les enfants de moins de 10 ans. Tous ceux qui veulent venir à cette soirée dansante, joueurs ou non joueurs, doivent envoyer par courrier le nombre de places réservées et un chèque du montant correspondant à :
USG / COC - Mairie - 33710 Gauriac.

Si vous avez des souvenirs qui peuvent être exposés et que vous seriez disposés à nous prêter, n'hésitez pas à contacter Alain BELAUD au 05.57.68.34.75 ou par courrier à l'adresse ci-dessus.

Venez nombreux.

AD2CG

Permanences

L'association pour la défense des citoyens et des contribuables de la Gironde est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'association tiendra une permanence à Gauriac à la **salle Préfabriquée les 1^{er} et 2^e jeudi de chaque mois entre 10 heures et 12 heures** afin de répondre à votre attente.



Comité des fêtes

Un début d'année 2008 avec le Comité des fêtes de Gauriac

Plus de 120 personnes ont fêté la Saint Sylvestre aux côtés du comité des fêtes de Gauriac dans la salle polyvalente *La Gabare*.

C'est dans la convivialité qu'ils ont dégusté le repas préparé, avec réussite, par M. Pajot (SPAR de Gauriac).

Ce moment particulièrement festif, s'est poursuivi jusqu'à l'aube dans la joie et la bonne humeur.

L'ensemble du comité des fêtes de Gauriac tient, en ce début d'année, à adresser ses vœux à toute la population Gauriacaise.

Toute l'équipe du comité des fêtes de Gauriac vous donne rendez-vous dès le printemps pour de nouvelles manifestations, avec notamment les repas à thème, les concours de belote, la fête traditionnelle du village, et ce toujours dans la joie et la fraternité.

Le Comité des fêtes

France Alzheimer

Aujourd'hui près d'un million de personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer et pour chacune d'entre elles, une famille entière est confrontée aux difficultés médicales, sociales, financières et psychologiques déclenchées par la maladie.

Depuis 1985, France Alzheimer informe, oriente et apporte un soutien aux malades et à leur famille, contribue à la recherche, sensibilise sur la maladie et forme les bénévoles et les professionnels de santé. Avec son réseau de 106 associations locales, elle est présente partout en France.

En cette année où la maladie d'Alzheimer a été déclarée Grande Cause Nationale, France Alzheimer renforce ses actions de soutien par la mise en place d'un numéro Azur permettant à tous de joindre une association locale à partir d'un même numéro facile à retenir :

0811 112 112

(coût d'un appel local)

Culture et Loisirs

L'actualité

Toute l'équipe de Culture et Loisirs vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2008.

Les locaux de notre association, situés 48 Francicot Nord, sont accessibles par l'entrée à droite de l'école. Pour toute information téléphoner au 05 57 64 81 79.

Nous sommes actuellement en réflexion pour réaliser des spectacles dans la nouvelle salle municipale de *La Gabare*. Le premier pourrait avoir lieu le samedi 22 mars à 21h00, avec la Compagnie Têtes à Claques qui présenterait **La Contrebasse** de Patrick Sùskind.

Attention. La **Journée verte de Printemps** a changé de date en raison de l'indisponibilité de Raymond Le Jardinier de France Bleu Gironde. Maintenant, il faut donc retenir le **dimanche 27 avril 2008** pour cette manifestation.

Les autres initiatives à prévoir :

- Journée verte d'Automne, le dimanche 12 octobre 2008.
- Marché de Noël, le dimanche 7 décembre 2008.

Les petites phrases qui ont fait l'histoire de France

Proposé par Bernard CHERY

« Je l'ai vaincu, il faut me vaincre moi-même »

Louis XII, le père du Peuple, et LA Tremouille, le chevalier sans reproche firent des prodiges contre les Vénitiens, à la bataille d'Agradee (1509).

Le roi « s'exposa au feu, dit Fleurange, comme le plus petit soudayer » et il répondit aux conseils de prudence que : « quiconque avait peur de se mettre derrière lui et qu'un vrai roi de France ne mourrait pas de coups de canon ». La Trémouille, de son côté dit à ses hommes pour les enhardir dans le combat : « Enfants, le roi vous voit ! »

Le général vénitien fut fait prisonnier et conduit au camp des Français, un œil crevé et le visage couvert de sang. Louis XII lui assura qu'il serait bien traité et l'encouragea « à bonne patience ». Mais le général ne répondit aux avances de Louis XII qu'avec une brusque fierté. « Il vaut mieux le laisser dit le roi, je m'emporterais et j'en serais fâché. Je l'ai vaincu, il faut me vaincre moi-même. »

Dans cette même Italie, où Louis XII fit de rapides conquêtes, il ne se montrera pas toujours aussi généreux ni aussi maître de lui. Lorsqu'il rencontra de la résistance ou que son orgueil se trouva offensé, il oublia facilement les belles paroles pour s'abandonner à la colère et à la cruauté.

D'après « Petites phrases historiques et littéraires »

Nos restaurants de la corniche

Le Pierr'eau

vient d'ouvrir ses portes

Depuis le 22 octobre Le PIERR-EAU vous accueille en bordure de Gironde au 12, Le Rigalet.

Formules à 9 € et 12 € le midi, carte le soir.

Ouvert tous les jours sauf le mercredi.

Réservations 06 64 36 60 97

Bon vent à son jeune propriétaire David TAURINES.

La Filadière

La famille Peter BUHLER a ouvert ce restaurant, en octobre 1992, à Furt en bordure d'estuaire.

Spécialités régionales - Esturgeon d'Aquitaine - Menus Thaïlandais sur commande.

Formule menus à partir de 26,50€ et carte.

Fermé le mardi soir et le mercredi.

Tous les menus et leurs prix sont indiqués sur son site internet.

www.lafiladiere.com

Réservation 05 57 64 94 05

Noël des écoles

Avec les enseignantes, les ATSEM et l'Écho des Parents

Le 16 décembre 2007 les enfants des deux écoles étaient rassemblés dans *La Gabare* où était présentée une pièce de théâtre de magie « Barbouille et Valentine » par la compagnie Imagine de Bourg.

Le Père Noël invité pour l'occasion a distribué des livres et des jeux éducatifs.



Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

À la bibliothèque Municipale

Prêt de livres gratuit

Ouverte le mardi de 16 h 30 à 19 h 00 dans l'enceinte de l'école.

Depuis fin décembre, après une visite à la bibliothèque départementale de prêt, 203 nouveaux livres, dont 130 pour enfants, sont disponibles pour vous aider à passer vos soirées d'hiver.

Le secret de Restiac

de Martial MAURY

Ed. Cheminements

Dorliac, chef-lieu de canton du Périgord, est bouleversé. Robert PERROT, le plus puissant de ses habitants, et le plus détesté aussi, vient d'être assassiné.

Sa famille depuis deux générations règne sur le village en tenant d'une main de fer la mairie et le syndicat communal de chasse...

Mais les temps changent et des scandales éclatent, qui mettent en cause Robert, et sa mort, opportune, arrange beaucoup de monde.

Antonin BESSON, correspondant local de l'HEBDO du PERIGORD POURPRE, amoureux de son Périgord, de sa gastronomie et de ses

jeunes filles va se trouver mêlé à l'enquête... Le décor est planté.

En recueillant des recettes chez une vieille amie de sa grand-mère, Émilie RESTIAC, plus proche voisine et parente de la victime, il va découvrir qu'un drame qui s'est noué pendant la seconde guerre mondiale connaît son dénouement aujourd'hui, et que la vengeance existe en Périgord.

L'auteur, Martial MAURY, père de trois enfants, a profité du congé parental du petit dernier, pour écrire « Le secret des RESTIAC ». Le livre est nourri de ses souvenirs d'enfance, des nombreuses anecdotes racontées par ses parents paysans de Dordogne.

Actuellement Martial MAURY vit en pays Blayais et c'est une affiche du SIVOM du Pays Blayais qui l'a décidé à se lancer dans l'écriture. La Fédération des Aînés ruraux est à l'origine de ce Prix Littéraire dont c'est la sixième édition, pour toujours mieux faire connaître les valeurs du monde rural.

Premières vendanges

Roman de Martine DELOMME - La Nef-Chastrusse - Bordeaux

Après un divorce, qui lui a laissé des blessures plus profondes qu'elle ne veut l'admettre, Julie a organisé sa vie autour de sa fille Prudence, son métier de journaliste et son engagement public dans une commune viticole. Le Maire, candidat à la prochaine campagne législative, est son ami d'enfance et le seul homme qui compte pour elle.

Tout pourrait être simple, mais tout se complique lorsqu'une sombre affaire de pots-de-vin vient ternir le climat serein de cette petite ville. Julie mène l'enquête qui la conduira jusqu'à la vérité, jusqu'au drame.

De la viticulture à la politique, de Bordeaux à la Citadelle de Blaye, c'est un monde mystérieux de passions, d'intérêts, que domine un portrait de femme à la fois sensuelle et sensible.

Martine DELOMME est née à BORDEAUX. Passionnée par la politique, elle évolue professionnellement dans le monde viticole. Deux univers qu'elle connaît et qu'elle apprécie.

« Premières vendanges » est son deuxième roman. Le premier, qui se situait en Gironde et en Russie, au début du siècle, est en cours de réédition.

Jeannine POUILHE

Les jeux

de René AVARGUES

Vocabulaire

Dans notre région on cultive la vigne. Cela a donné lieu à un vocabulaire spécifique. Dans la liste qui suit, parmi les trois définitions proposées quel est votre choix ?

Ampélogie (nom féminin)

- a) science du vin
- b) science de la vigne
- c) science des vendanges

Cavaillon (nom masculin)

- a) bande de terre entre les pieds de vigne
- b) variété de raisin
- c) excroissance sur un pied de vigne

Ouillère (nom féminin)

- a) mélange de différents raisins
- b) charrue des vigneron
- c) allée entre les rangs de vigne

Sur le marché de Gauriac, avec le marchand d'huîtres

Je viens de vendre mon restant d'huîtres avec un rabais de 11 %. J'ai tout de même réalisé un bénéfice de 9 %.

Cela veut-il dire que si je n'avais pas consenti ce rabais j'aurais eu un bénéfice de 20 % ?

Vous êtes bien d'accord avec moi ?

Solutions en page 17

Recette d'ici...

La sanguette

Joseph Deteil, qui joua au viticulteur pour clore sa vie de littérateur, était ce singulier vigneron languedocien qui, sur le goulot de ses bouteilles, posait des cônes de papier sur lesquels il répertoriait le moment astral de la mise en bouteille : « vieille lune, vent nord-ouest... ».

Il a légué une écriture fouguese mais aussi une saine approche de la sanguette : « les snobs font fi de la sanguette, pour moi c'est de l'éllixir. »

Quelles sont donc les recettes pratiquées ?

- Le sang d'une volaille est recueilli dans une assiette à calotte (assiette creuse) au moment où elle est tuée. Au fond de cette assiette : ail, persil, poivre et un filet de vinaigre.

- À la place de ces ingrédients on peut préférer oignons et lardons (mais toujours le filet de vinaigre).

- Les meilleures sont cuites (à la poêle) au feu de cheminée.

- Enfin, si vous accompagnez la sanguette d'une salade de pourpier sauvage, ce sera délicieux.

Extrait d'une chronique
de Guy SUIRE
(parue dans Sud-ouest)

En cherchant bien, on trouve de la sanguette toute préparée au marché de Blaye (NDLR).

Tout
sur Gauriac
www.gauriac.fr

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Janvier 2008

- Samedi 19 Concours de Belote - 14h00 (*Comité des fêtes Section belote*)
Lundi 28 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)

Février 2008

- Samedi 2 Concours de Belote - 14h00 (*Comité des fêtes Section belote*)
Dimanche 10 Repas des aînés
Lundi 11 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 16 Concours de Belote - 14h00 (*Comité des fêtes Section belote*)
Lundi 25 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)

Mars 2008

- Samedi 1 Centenaire de l'USG - 15h matchs - 19h inauguration de la plaque du centenaire - 20h repas de gala des anciens
Samedi 8 Concours de Belote - 14h00 (*Comité des fêtes Section belote*)
Dimanche 9 Élections municipales - 1er tour
Lundi 10 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Dimanche 16 Élections municipales - 2e tour
Mercredi 19 Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie - Dépôt de gerbe à 11h00 au Monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la mairie.
Samedi 22 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 22 Théâtre : La Contrebasse - *La Gabare* à 21h (Culture et Loisirs)
Samedi 29 Concours de Belote - 14h00 (*Comité des fêtes Section belote*)
Samedi 29 18^e tour du canton de St Ciers cycliste - 1e étape : passage à Gauriac prévu de 15h03 (Francicot) à 15h07 (Roque de Thau) par RD 669
Dimanche 30 Passage à l'heure d'été. Avancez vos horloges d'une heure.

Avril 2008

- Samedi 5 Concours de Belote - 14h00 (*Comité des fêtes Section belote*)
Lundi 7 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 12 Concours de Belote - 14h00 (*Comité des fêtes Section belote*)
Dimanche 20 Randonnée VTT - Tous niveaux et âges (*VTT Estuaire Club*)
Samedi 21 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 26 Concours de Belote - 14h00 (*Comité des fêtes Section belote*)
Dimanche 27 Journée verte de printemps (*Culture et Loisirs*)